



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Motifs de la décision

Projet d'ordonnance modifiant le code de l'environnement sur les installations classées pour la protection de l'environnement relevant du ministère de la défense

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 2 juin 2016 au 23 juin 2016 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-ordonnance-modifiant-le-code-de-l-a1364.html>

Aucune contribution n'a été déposée lors de la consultation menée.

Ce projet d'ordonnance est issu des échanges avec le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et a fait l'objet de différentes consultations. Le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) du 31 mai 2016 et le Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 27 juin 2016 ont tous deux rendu un avis favorable sur ce projet d'ordonnance.